

## Annonces judiciaires et légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiées dans nos colonnes sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale (décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012).



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date à PLOEMEUR du 31 Mars 2020 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société civile immobilière
- Dénomination : **SCI IJ**
- Siège Social : 13 bis Kerduelluc - 56270 PLOEMEUR
- Objet : L'acquisition, la vente, la réception comme apports, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- Durée : 99 années
- Capital : 1 000 €
- Apports en numéraire : 1 000 €
- Gérance : Mme Marie-Charlotte GUILY demeurant à PLOEMEUR (56270), 13 bis Kerduelluc
- Cession De Parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable des associés.
- Immatriculation : au RCS de LORIENT

Pour avis,



### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date à PLOERMEL du 8 Avril 2020 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société civile immobilière
- Dénomination : **MB**
- Siège Social : 24 rue des Clos - 56800 PLOERMEL
- Objet : L'acquisition, la vente, la réception comme apports, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- Durée : 99 années
- Capital : 1 000 €
- Apports en Numéraire : 1 000 €
- Gérance : Mme Florence SOREL demeurant PLOERMEL (56800), 24 rue des Clos
- Cession De Parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
- Immatriculation : au RCS de VANNES

Pour avis,

DPL

SARL au capital de 7800€. Siège social: 26 rue du Docteur Lettry 56100 LORIENT RCS LORIENT 498 243 690. Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 24/03/2020, la société NFP SARL, au capital de 508893€ située au 8 rue du Lavoir 77600 Bussy-Saint-Georges et immatriculée au RCS de MEAUX sous le numéro 431 328 236, associée unique de la société a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière à compter du 01/04/2020, entraînant la transmission universelle de son patrimoine, conformément aux termes de l'article 1844-5 al. 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de MEAUX. Pour avis.

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/04/2020, la société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008€, ayant son siège ZI Route de Paris, 14120

MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488 a donné en sous location gérance à la société **SOUGEDIS**, Société A Responsabilité Limitée au capital de 3.000€, ayant son siège social à LORIENT (56100) 78 rue du Maréchal Foch, en cours en cours de transfert à QUIBERON (56170), 2 rue de Verdun immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 827.907.767 un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis et exploité à QUIBERON (56170) 2 rue de Verdun, sous l'enseigne « CARREFOUR CITY ». Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour se terminer le 31/03/2021. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira pour une durée indéterminée.

Suivant acte SSP en date du 27/02/2020 **DO MI SI LA MI**, SARL au capital de 450.000€, ayant son siège social 31 rue de la Vierge Saint Julien, 56170 QUIBERON, 432 926 525 RCS de LORIENT a confié en location-gérance à **QUETZAL**, EURL au capital de 2.000€, ayant son siège social lieu dit Kermoisan, 56330 Pluvigner, 809 285 752 RCS de LORIENT, son fonds de commerce de : Vente de boisson sur place (licence 4), restauration, pizzeria, glace, jeux et VAE frite et boisson sis et exploité au 31 rue de la Vierge, 56170 QUIBERON La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 7 mois à compter du 26/03/2020 pour se terminer le 31/10/2020.

Par ASSP en date du 23/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée : **SCI MORGANE ET GWENAËL LE MOËLLE**

Siège : SCI MGLM. Siège social : 18 La Roche 56800 GUILLAC Capital : 100 € Objet social : acquisition, gestion et location des immeubles de la société Gérance : M Le Moëlle Gwenaël demeurant 18 La Roche 56800 GUILLAC ; Mme Le Moëlle Morgane demeurant 18 La Roche 56800 GUILLAC. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VANNES.

**3D DENTAL IMPRESSION SAS** au capital de 4000 €  
Siège social : 24 rue Lazare Carnot  
56100 LORIENT  
RCS LORIENT 808 101 315

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/10/2019, il a été décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 01/10/2019. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Gérance : M LE PRADO Pierre-Michel demeurant Le rhun 56270 PLOEMEUR ; M LE GUEN Malo demeurant 2 rue des bateliers 56700 KERVIGNAC. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de LORIENT.

Par jugement du 02/04/2020, le Tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture de la procédure de sauvegarde de la société **MDA BRETAGNE** - 802 738 104 RCS Villefranche-Tarare - 37 rue de l'Entreprise 69380 LOZANNE - commerce de détail de produits électroménagers - Administrateurs judiciaires : La Selarl FHB représentée par M<sup>e</sup> Hélène BOURBOULOUX 16 Place de L'Iris TOUR CB21 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 92040 COURBEVOIE et la Selarl AJ PARTENAIRES représentée par M<sup>e</sup> Didier LAPIERRE et M<sup>e</sup> Ludvine SAPIN 174 rue de Créqui 69003 LYON - avec pour mission : surveiller les opérations de gestion du débiteur - mandataires judiciaires : La SELARL JEROME ALLAIS représentée par M<sup>e</sup> Jérôme ALLAIS Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel 69003 LYON et la Selarl MJ SYNERGIE-Mandataires judiciaires représentée par M<sup>e</sup> Bruno WALCZAK ou M<sup>e</sup> Michaël ELANCY 136 cours Lafayette CS 33434 69441 LYON Cedex 03 auxquels les créanciers ont à déclarer leurs créances dans les deux mois de la publication au BODACC.



Aux termes d'actes sous seing privé en date du 08/04/2020, il a été constitué la SARL suivante. Dénomination : **LVP PHOTOVOLTAÏQUE**. Capital : 2.500€. Siège social : 1 Zone Artisanale de l'Epine, 56910 CARENTOIR. Objet : Nettoyage et

entretien de panneaux photovoltaïques. Durée : 99 ans. Gérance : M. Pierre-Yves OLLIVIER demeurant 2 rue de l'Epine, 56910 CARENTOIR. La société sera immatriculée au RCS de VANNES.

Par acte authentique du 07/03/2020 reçu par M<sup>e</sup> Julien TOSTIVINT officiant à LOCMINE il a été constitué une SCI dénommée : **SCI LE CLANDY**

- Siège social : 19 pen mené 56500 MOUSTOIR AC  
- Capital : 1 000 €  
- Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
- Gérant : Mme LE FRAPPER Nolwen 19 Pen Mené 56500 MOUSTOIR AC.  
- Co-Gérant : M. BRIEN Jordane 19 Pen Mené 56500 MOUSTOIR AC.  
- Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.  
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LORIENT.

**SCI LA BOISSERIE**  
Société civile immobilière  
au capital de 1500€  
Siège : 16 rue du Général de Gaulle  
56500 LOCMINE  
790 296 750 RCS de VANNES

Par décision de l'AGE du 10/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 20/12/2019 au 7 Bis Rue Alphonse Guérin 56000 VANNES. Mention au RCS de VANNES.

### CONVOICATIONS AUX ASSEMBLÉES

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

(Ordinaire Et Extraordinaire)

**AIGUILLON RESIDENCES**  
Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable  
Siège social : 171 rue de Vern  
35200 Rennes  
302 382 387 RCS Rennes

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus (Covid 19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par les pouvoirs publics, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée Générale Mixte de la SCIC HLM AIGUILLON RESIDENCES du 7 mai 2020 se tiendra à huis clos, sans la présence de ses membres.

Dans ces conditions, les associés sont invités à participer à ladite Assemblée Générale en utilisant un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration. Compte tenu du fonctionnement possiblement altéré des services postaux, la Société invite ses associés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : [votesagm@aiguillon.com](mailto:votesagm@aiguillon.com).

#### Avis de convocation

Les associés de la SCIC HLM AIGUILLON RESIDENCES sont informés qu'ils sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), du jeudi 7 mai 2020 à 14H00 (en votant à distance en amont de l'Assemblée), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce,
- Approbation des conventions réglées

mentées nouvelles,  
- Ratification de la cooptation au poste d'Administrateur de Mme Marie-Annick Brizé,  
- Renouvellements de mandat d'Administrateurs,  
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- mise en conformité de l'article 3 « Objet social » (clause-type 3) des Statuts avec les Statuts-types des coopératives Hlm modifiés par décrets n°2014-551 du 27 mai 2014, n°2016-751 du 6 juin 2016 et n°2019-873 du 21 août 2019 ;
- mise en conformité de l'article 39 « Réserves » (clause-type 15) des Statuts avec les Statuts-types des SCIC d'Hlm modifiés par décret n°2008-566 du 18 juin 2008,
- modifications des articles 7-2, 12, 18, 26, 27-1 et 32 des Statuts liées notamment à la mise en harmonie des Statuts avec le Code de Commerce,
- prorogation de la durée de vie de la Société et modification corrélative de l'article 6 « Durée » des Statuts,
- mise en oeuvre de la procédure d'exclusion de 136 Coopératives prévue à l'article 10-2 des Statuts,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les associés seront convoqués par lettre ordinaire à laquelle seront joints le formulaire unique de vote à distance ou par procuration, le rapport de gestion annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, et ses annexes (dont le texte des résolutions et le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices).

Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent à la Société (par courrier au siège social ou par courrier électronique à [votesagm@aiguillon.com](mailto:votesagm@aiguillon.com)) au plus tard la veille de l'Assemblée à 15 heures.

## OFFRE SPÉCIALE

JUSQU'AU 30 MAI 2020

### MANCHON MILKRITE

Manchons ronds ultraliner  
Manchons triangulaires Impulse ou Impuse Air  
Tuyau Ultraclean et silicone



-20%

Pour tout renseignement appeler  
Thierry Beurel au 06 48 10 04 87

Visuel non contractuel - 141643



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Actulegale.fr, vous surveillez la publicité légale de plus de 2 millions d'entreprises et fonds de commerce.

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**  
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale

### APPEL DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

[www.safer-bretagne.fr](http://www.safer-bretagne.fr)

Commune principale :	Section	Dossiers suivis par :
<b>LOCMARIA</b> « Les Kerdonis »	Section ZA 180, 181 – Section ZH 39 Section ZS 10, 123 - Section ZX 42	Dossiers suivis par : Thierry GUEHO 06 32 99 52 77 <a href="mailto:tgueho@safer-bretagne.fr">tgueho@safer-bretagne.fr</a> ou Alexia LE FAY <a href="mailto:alefay@safer-bretagne.fr">alefay@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 9 ha 88 a 82 ca	Classification PLU : A, Na et Nds	
<b>PLUMELIAU-BIEUYZ ET EVELLYS</b> « Kerbellec 1 »	<b>EVELLYS</b> : 4ha 20a 40ca Section 142ZM 36 <b>PLUMELIAU</b> : ZW 24, 25, 26, 28, 102, 111p, 114, 117p, 118, 122, 123, 126	Dossiers suivis par : Thierry GUEHO 06 32 99 52 77 <a href="mailto:tgueho@safer-bretagne.fr">tgueho@safer-bretagne.fr</a> ou Alexia LE FAY <a href="mailto:alefay@safer-bretagne.fr">alefay@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 49ha 54a 54ca	Classification PLU : A - Na - Nds	
Avec Bâtiments : Porcins et Pomme de terre		
<b>PLUMELIAU-BIEUYZ</b> « Kerbellec 2 »	Section ZW 35, 36, 37, 38, 39, 50, 51, 54, 55, 56, 57	Dossiers suivis par : Thierry GUEHO 06 32 99 52 77 <a href="mailto:tgueho@safer-bretagne.fr">tgueho@safer-bretagne.fr</a> ou Alexia LE FAY <a href="mailto:alefay@safer-bretagne.fr">alefay@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 10 ha 56 a 95 ca	Classification PLU : A, Na et Nds	
<b>PLUMELIAU-BIEUYZ</b> « Kerbellec 3 »	Section YR 10, 11, 13, 15, 87, 110, 131, 164	Dossiers suivis par : Thierry GUEHO 06 32 99 52 77 <a href="mailto:tgueho@safer-bretagne.fr">tgueho@safer-bretagne.fr</a> ou Alexia LE FAY <a href="mailto:alefay@safer-bretagne.fr">alefay@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 46 ha 50 a 59 ca	Classification PLU : A - Na - Nds	
<b>PLUVIGNER</b> « Kerdaniel »	Section : YL 28 – Section YB 13, 55 – Section YM 15	Dossiers suivis par : Thierry GUEHO 06 32 99 52 77 <a href="mailto:tgueho@safer-bretagne.fr">tgueho@safer-bretagne.fr</a> ou Alexia LE FAY <a href="mailto:alefay@safer-bretagne.fr">alefay@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 20 ha 70 a 70 ca	Classification PLU : A - Na - Nds	
<b>GUEGON</b> « Le Petit Rouvrain »	Section ZX 114, 115p, 117p, 118p, 121p, 126p, 127, 238	Dossiers suivis par : LE FUR Adrien 06 82 62 26 92 <a href="mailto:alefur@safer-bretagne.fr">alefur@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 5 ha 80 a 40 ca	Classification PLU : A	
Avec maison d'habitation et ensemble de bâtiments agricoles		
<b>PLUMELIN</b> « Bocren »	Section ZI 148 - Classification PLU : A	Dossiers suivis par : LE FUR Adrien 06 82 62 26 92 <a href="mailto:alefur@safer-bretagne.fr">alefur@safer-bretagne.fr</a>
Surface totale : 6 ha 05 a 16 ca		

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, aux adresses mail nommées ci-dessus, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats